

la société le 12 février 1744, dans laquelle le s<sup>r</sup> de Bigault se restraignit à quatre sols en vingt quatre, ce qui n'étoit qu'un sixième dans le bénéfice, eu égard à ce que ces associés s'engageoient de faire un fond de 60.000 livres, sçavoir ledit sieur Otrequin 26.666 livres, au moyen de quoy il avoit huit sols dans la société ; le s<sup>r</sup> Mertrud 6.666 livres pour quatre sols ; le sieur Pigalle 13.333 livres pour autres quatre sols ; le s<sup>r</sup> Sénéchal pareille somme de 13.333 livres pour autres quatre sols, ce qui composoit les 60.000 livres qui devoient être déposées entre les mains du caissier de la compagnie, sous peine contre ceux qui manqueroient d'être déchu de plein droit de leur part en la société. Le sieur de Bigault s'engagea, sans aucun appoinement, d'avoir inspection sur la manufacture. Jamais société ne fut stipulée plus au désavantage d'un associé et encore du chef de l'entreprise, car il n'est pas vray, sauf respect, que ce soit les sieurs Mertrud, Pigalle et Sénéchal qui l'ayent obtenu puisqu'ils n'en sçavoient rien et que le s<sup>r</sup> de Bigault de Clerbois ne les connoissoit ni les uns ni les autres lorsqu'il l'obtint de Sa Majesté.

Cette société ainsi stipulée, l'on se transporta en la ville de Roanne et l'on choisit pour l'établissement de la verrerie le lieu appelé le Rhins, sur le Cotteau, province du Beaujolois, en une maison et lieu appartenant au s<sup>r</sup> Tardy, près de la ville de Roanne, où les sieurs Otrequin, Pigalle et Sénéchal avec plusieurs domestiques commencèrent à se constituer en dépenses folles et inutiles, régals, habillemens, voyages en poste de Paris à Lyon et ailleurs ; le s<sup>r</sup> de Bigault de son côté n'en usa pas de même, il s'attacha d'abord à faire construire les fournaux nécessaires et alla à Charlieu, à quatre lieuës de là, chercher les terres propres à faire les pots pour la matière de la verrerie, il en fabriqua et fit